Le Centre Communal d'Action Sociale de Villate (C.C.A.S.)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villate, composé de 16 membres, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par voie réglementaire et transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

L'action en faveur des personnes âgées de la commune est maintenant une tradition. En effet depuis 1980, les membres du C.C.A.S. de Villate rendent visite, quelques jours avant Noël, aux aînés de la commune et leur offrent un colis.

Pour en bénéficier, il faut atteindre l'âge de 65 ans avant le 31 décembre de l'année en cours, résider dans la commune ou être inscrit sur la liste électorale de la commune. En 2018, 157 colis ont été remis ; 88 femmes et 69 hommes en ont bénéficié.